



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

pour une utilisation dans le traçage électrique et diverses autres applications permettant de faciliter le transfert de la chaleur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Thermon Europe B.V.
Boezemweg 25
2641 KG Pijnacker
boîte postale: 205
2640 AE
Pays-Bas

Téléphone: +31 15 3615 316
Téléfax: e-mail: info@thermon.com
Site web: www.thermon.com
e-mail (personne compétente)

SDS@thermon.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	Cat. 2	(Skin Irrit. 2)	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	Cat. 2	(Eye Irrit. 2)	H319
3.4S	sensibilisation cutanée	Cat. 1	(Skin Sens. 1)	H317
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	Cat. 2	(Aquatic Chronic 2)	H411

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Informations additionnelles sur les dangers

Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement **Attention**

Pictogrammes

GHS07, GHS09



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Conseils de prudence - prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - intervention

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

Composants dangereux pour l'étiquetage: bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight \leq 700)

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight \leq 700)	No CAS 25068-38-6 No CE 500-033-5	50 - < 75	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 2 / H411	
Respirable Crystalline Silica	No CAS 14808-60-7 No CE 238-878-4	1 - < 5	STOT RE 1 / H372	





Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
ethylamine-boron trifluoride	No CAS 75-23-0 No CE 200-852-5	1 - < 5	Acute Tox. 4 / H332 Skin Corr. 1 / H314 STOT SE 3 / H335	 

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et donner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit est non combustible, coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

• Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Substances ou mélanges incompatibles

Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides, des lessives, des sels de métaux lourds et des matières réduites.

Considération des autres conseils

• Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non pertinent.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	Source
BE	silice cristallisé - quartz	14808-60-7	VL/VCD		0,1			Moniteur Belge
BE	graphite	7782-42-5	VL/VCD		2			Moniteur Belge

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

• DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	8,33 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	12,25 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	8,33 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	DNEL	12,25 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

• PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,006 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,0006 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,996 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,0996 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	11 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,196 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	PNEC	0,018 mg/l	organismes aquatiques	eau	continuellement

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés. (EN 166).

Protection de la peau

• protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

• type de matière



IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle)

• épaisseur de la matière

> 0.6 mm.

• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide (pâte)
Couleur	noir
Odeur	caractéristique

Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>260 °C
Point d'éclair	251 °C (DIN EN ISO 2719)
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
Limites d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	0,03 Pa à 77 °C
Densité	non déterminé
Densité relative	1,44 (eau = 1)
Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	Cette information n'est pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Sans importance.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Une température élevée provoquera un effet de durcissement, souhaité pour l'utilisation du produit.

Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées

chocs forts

10.5 Matières incompatibles

Le composé peut réagir avec des agents oxydants forts, des acides de Lewis ou minéraux forts, et des alcalins forts. Polymérise exothermiquement avec les amines, les mercaptans, et les acides de Lewis à température ambiante et au-dessus. La soude caustique (hydroxyde de sodium) peut provoquer une violente réaction de polymérisation à des températures autour de 200 °C (392 °F).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

• Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
ethylamine-boron trifluoride	75-23-0	inhalation: vapeur	11

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)	25068-38-6	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Autres informations

Les dangers découlant de ce produit sont essentiellement présents lorsque le produit est à l'état non durci. Une fois durci, le composé est non dangereux ; toutefois la poussière susceptible d'être produite par des perturbations mécaniques peut être dangereuse. Une fois durci, le composé est non dangereux. Le découpage, le broyage, le concassage ou le forage du composé durci peuvent générer de la poussière contenant de la silice, du graphite, et/ou un colorant inorganique. Cette poussière peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires. Toute exposition à des niveaux supérieurs aux valeurs d'exposition admissibles peut causer toux, éternuements, douleurs thoraciques, essoufflement, inflammation des muqueuses et symptômes de la grippe. Des maladies respiratoires préexistantes peuvent être aggravées lorsque la personne concernée est en présence de poussière.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecular-weight \leq 700)	25068-38-6	LC50	2,7 mg/l	poisson	48 heures
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecular-weight \leq 700)	25068-38-6	EC50	2,8 mg/l	invertébrés aquatiques	48 heures
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecular-weight \leq 700)	25068-38-6	ErC50	>11 mg/l	algue	72 heures

Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecular-weight \leq 700)	25068-38-6	LC50	4,4 mg/l	poisson	24 h
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecular-weight \leq 700)	25068-38-6	EC50	4,6 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

12.2 Persistance et dégradabilité

Ce matériau n'est pas persistant dans les systèmes aquatiques. Son pH élevé (si non dilué et/ou non neutralisé) est intensément nocif pour la vie aquatique. Le matériau dilué se dépolymérise rapidement pour donner de la silice dissoute (sous une forme qui n'est pas différente la silice naturelle dissoute). Il ne contribue pas à la DBO. Ce matériau ne se bioaccumule pas sauf dans les espèces qui emploient la silice comme matériau structural, par exemple les éponges siliceuses et les diatomées. Un dépassement de la concentration maximale de silice dissoute ne stimulera pas la croissance des populations de diatomées. Ni la silice ni le sodium ne vont se concentrer de manière sensible le long de la chaîne alimentaire.

Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecular-weight ≤ 700)	25068-38-6	disparition de l'oxygène	5 %	28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecular-weight ≤ 700)	25068-38-6		2,918	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

L'alcalinité de ce matériau aura un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements du pH.

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	3082
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
	Composants dangereux	Bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9 (danger pour l'environnement)
	Classe	
14.4	Groupe d'emballage	III (matière faiblement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	dangereux pour le milieu aquatique (bisphenol-A-epichlorohydrine, epoxyresin (average molecularweight ≤ 700))
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	3082
Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9 + "poisson et arbre"



Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 375, 601
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	90

• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	3082
Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe	9
Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9 + "poisson et arbre"



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016



Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 909
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category)	A
• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)	
Numéro ONU	3082
Désignation officielle	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Classe	9
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9 + "poisson et arbre"



Dispositions spéciales (DS)	A97, A158, 274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	30 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

• Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Aucun des composants n'est énuméré.

• Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)

Aucun des composants n'est énuméré.

• Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

Aucun des composants n'est énuméré.

• Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Aucun des composants n'est énuméré.

• Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

Aucun des composants n'est énuméré.

• Précurseurs d'explosifs qui sont soumis à des restrictions

Aucun des composants n'est énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	irritant oculaire
FBC	Facteur de BioConcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
log KOW	n-octanol/eau
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Moniteur Belge	Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	parties par million



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

THERMON T-85 Heat Transfer Compound

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 15.03.2016

Abr.	Description des abréviations utilisées
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	corrosif pour la peau
Skin Irrit.	irritant pour la peau
Skin Sens.	sensibilisation cutanée
STOT RE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	valeur limite court terme
VME	valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H314	provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	provoque une irritation cutanée
H317	peut provoquer une allergie cutanée
H319	provoque une sévère irritation des yeux
H332	nocif par inhalation
H335	peut irriter les voies respiratoires
H372	risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Les données sont présentées en toute bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ont pour objet de décrire le composé ainsi que les précautions de sécurité adéquates. Ces informations ne tiennent pas lieu de spécification de produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par les présentes. Les procédures recommandées en matière d'hygiène industrielle et de manipulation sans danger sont supposées être généralement applicables. Les utilisateurs devront toutefois examiner ces recommandations dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.